



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 21 avril 2026

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Jean-Jacques BERTRAND, Sylvie DUMAS, Thierry RIBOULET, Michel FRISQUE, Nathalie SORSANA, Audrey ARNOUX, Josepha LEFEBVRE, Elodie JARRY, Théo CHIARAZZO, Johanna SEREE.

EXCUSE :

ABSENT : Anthony RICHAUD

SECRETAIRE : Josepha LEFEBVRE

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 – Budget principal - Compte Financier Unique 2025.

DE 2026-054

Le compte financier unique du budget de la commune représentant les dépenses et les recettes réalisés au cours de l'année 2025 est adopté à l'unanimité

Affaire n°2 – Budget principal – affectation du résultat 2025.

DE 2026-055

L'affectation du résultat 2025 est adoptée à l'unanimité

Affaire n°3 – Budget annexe eau & assainissement – Compte Financier Unique 2025.

DE 2026-056

Le compte financier unique du budget eau et assainissement représentant les dépenses et les recettes réalisés au cours de l'année 2025 est adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 – Budget annexe eau & assainissement – affectation du résultat 2025.

DE 2026-057

L'affectation du résultat 2025 est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°5 – Indemnités des élus.

DE 2026-058

Le conseil municipal doit délibérer pour fixer les indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués. L'enveloppe indemnitaire globale ne doit pas être dépassée. Elle est calculée en prenant en compte l'indemnité du Maire et en fonction du nombre théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner, soit 4 adjoints (30% de l'effectif du conseil municipal).

Le tableau présenté en séance est adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 – Création d'un poste permanent à temps non complet au service administratif. *DE 2026-059*

Il est proposé de créer un poste permanent titulaire à temps non complet (28/35h) à l'accueil du service administratif à compter du 01/07/2026.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°7 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

DE 2026-060

Le tableau des propositions à transmettre au service des impôts est adopté à l'unanimité.

Affaire n°8 – Désignation des délégués du conseil municipal pour siéger au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) – modification de la délibération 2026-024. **DE 2026-061**

Il est proposé de modifier la délibération prise lors du conseil municipal car les statuts du SMAEP prévoient 2 délégués titulaires et un suppléant.

Délégués titulaires : Thibault DALLAPORTA et Sylvaine JABRE

Délégué suppléant : Léon AUBERT

Adopté à l'unanimité

Affaire n°9 – Terrains acquis à Carniol – bail agricole. **DE 2026-062**

Affaire reportée

Affaire n° 10 – Projet d'installation du camion piscine. **DE 2026-063**

Il est proposé d'installer, comme en 2022, le camion piscine au mois de mai, afin de terminer les programmes « aisance aquatique » et « savoir nager » pour les élèves de CM2.

Adopté à l'unanimité

Sylvie DUMAS quitte la réunion après le vote de l'affaire n°10.

Affaire n°11 – Label « Commune qui sauve » - autorisation de signer la charte. **DE 2026-064**

Il est proposé la signature de la charte d'engagement pour que la commune soit labellisée « Commune qui sauve ».

Adopté à l'unanimité

Fait à Simiane la Rotonde, le 24 avril 2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

